FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Préparé conformément aux normes USA OSHA Hazcom 2024 / SIMDUT Canada 2023

Date de publication : 2015/12/01
Numéro de FDS : BEZLG_Part C EZ Liner Bedliner 2.5ml_FR
Date de révision : 2026/01/26
Numéro de révision : 5

BEZLG Partie C Accélérateur pour le EZ Liner revêtement de plateau de camionnette

1. Identification

Identificateur de produit: BEZLG Partie C Accélérateur pour le EZ Liner revêtement de plateau de camionnette
Description de produit: Partie C Accélérateur pour le EZ Liner Revêtement de plateau de camionnette, 2.5 ml / 0.085 fl oz US
Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Accélérateur
Autres moyens d'identification - numéro d'inventaire / code de produit: BEZLG / 100105 (Kit: 3.78 L / 1 gal US)
Famille chimique: Composé organique de l'étain
Formule moléculaire: (C4H9)2Sn(OOC(CH2)10CH3)2

Fabricant / Fournisseur
Dominion Sure Seal Ltd.
6175 Danville Road, Mississauga
Ontario, Canada L5T 2H7
Fax: 905-670-5174
www.dominionsureseal.com
Service à la clientè: 905-670-5411

Numéro de téléphone en cas d'urgence
Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société (9h à 17h du lundi au vendredi):
(905) 670-5411

2. Identification du ou des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Les éléments de classification et d'étiquetage énoncés ci-après furent établis conformément à la Norme de Communication de Risques OSHA (29 CFR 1910.1200; Hazcom 2024) et les règlements canadiens SIMDUT (Règlements sur les Produits Dangereux; WHMIS 2023). Ces informations peuvent différer des informations sur les étiquettes actuelles de produits pour celles réglementées par d'autres organismes.

Risques pour la santé:

Irritation oculaire., Catégorie 2
Irritation cutanée, Catégorie 2
Sensibilisation de la peau, Catégorie 1
Action mutagène sur cellule germinale, Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
Toxicité pour certains organes ciblés (exposition unique), Catégorie 1
Toxicité pour certains organes ciblés (expositions répétées), Catégorie 1

Dangers physiques:

Non classifié

Éléments d'étiquetage

Composants dangereux pour l'étiquetage:
dilaurate de dibutylstannane

Risque pour la santé

Marque d'exclamation

Mention(s) d'avertissement: DANGER

Mention(s) de danger

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H370: Risque avéré d'effets graves pour la glande thymus en cas d'ingestion.
H372: Risque avéré d'effets graves pour le système immunitaire (la glande thymus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil(s) de prudence

Prévention:

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.
P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260: Ne pas respirer les brouillards ou les aérosols.
P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention:

P314: Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313: Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P308+P311: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Entreposage:

P405: Garder sous clef.

Élimination:

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

Dangers non classifiés ailleurs: Aucunes données disponibles.

Survol des urgences

Préoccupations immédiates: Une exposition excessive prolongée ou répétée peut causer des lésions du système immunitaire (la glande thymus). Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation de la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané. Les personnes précédemment sensibilisées peuvent éprouver une réaction allergique de la peau avec des symptômes de: rougissement, démangeaisons, œdème et éruption. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus . Peut induire des anomalies génétiques.

Commentaires: < 5 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue.
Voir la section 9, 10 pour plus d'information sur less effets physico-chimiques.

Voir la section 11 pour plus d'information sur less effets pour la santé.
Voir la section 12 pour plus d'information sur less effets physico-chimiques.

L'étiquetage du contenant n'inclura peut-être pas les éléments précités. L'étiquetage précité s'applique aux produits utilisés seulement pour usage industriel / professionnel.
Les produits de consommation devraient être étiquetés conformément au Règlement Canadien sur les Produits Chimiques et Contenants de Consommation et aux Règlements de la Commission de Sécurité des Produits. L'étiquetage des produits de consommation ont préséance sur l'étiquetage canadien SIMDUT 2023 et la Norme de Communication de Risques OSHA Hazcom 2024.

3. Composition/informations sur les composants

Nom chimique	% p/p	Nº CAS
dilaurate de dibutylstannane	100	77-58-7

Commentaires: La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.
À la connaissance actuelle du fournisseur, il n'y a aucun autre ingrédient présent qui pourrait être classifié et contribuer à la classification du produit et donc nécessiterait d'être déclaré dans cette section.

4. Premiers secours

Voie oculaire: En cas de contact, rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau en lavant alternativement chaque paupière jusqu'à ce que toute trace du produit ait disparu (au moins 15 minutes). Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Voie cutanée: Laver à fond les régions affectées à l'eau et au savon. Retirer les vêtements souillés. En cas d'irritation, consulter un médecin. Laver les vêtements souillés à fond avant de les réutiliser.

Ingestion: En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissement. Donner un verre d'eau ou de lait à la victime. Contacter un médecin ou un centre anti-poison immédiatement. Ne jamais rien administrer oralement à une personne inconsciente.

Inhalation: Si affecté par l'inhalation de vapeurs, déplacer à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.

Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Voie oculaire: Le contact provoque une sévère irritation des yeux. Ce produit sous forme de liquide, aérosol ou gaz est irritant et peut provoquer douleur, lacrymation, rougissement et gonflement accompagnés d'une sensation de picotement et/ou d'une impression d'avoir de fines poussières dans les yeux.

Voie cutanée: Le contact est irritant pour la peau. Un contact fréquent ou prolongé peut irriter la peau et provoquer une éruption cutanée (dermatite).

Ingestion: Cette substance peut être dangereuse en cas d'ingestion. Peut causer de l'irritation. Les symptômes de l'ingestion peuvent inclure la douleur abdominale, la nausée, le vomissement et la diarrhée.

Inhalation: Les vapeurs et les brouillards de pulvérisation peuvent être nocives. Les brouillards de pulvérisation peuvent être irritantes pour les voies respiratoires.

Indication quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial: Le traitement de la surexposition sera basé sur le contrôle des symptômes et la condition clinique du patient.

Informations supplémentaires: Aucunes données disponibles.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risque générale: Combustible en cas d'exposition au feu.

Agents extincteurs appropriés: Utiliser un agent extincteur approprié pour l'incendie environnant.

Produits de combustion dangereux: En cas d'incendie, des gaz irritants et très toxiques peuvent être dégagés par décomposition thermique ou combustion.

Méthodes de lutte contre l'incendie: La pression à l'intérieur des récipients peut monter en cas d'exposition à la chaleur (au feu).

Équipement de lutte contre l'incendie: Comme pour tout incendie, porter un dispositif respiratoire autonome (à demande de pression, agréé MSHA/NIOSH ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Sensibilité aux décharges électro-statiques: Le produit n'est probablement pas sensible aux décharges statiques.

Sensibilité à l'impact mécaniques: Le produit n'est probablement pas sensible aux impacts mécaniques.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Déversement mineur: Assurer une ventilation adéquate. Couvrir le secteur de flaque avec le matériel absorbant approprié (par exemple, le sable sec, la terre, la sciure de bois, Oil-Dri, Kitty Litter, etc.). Balayer le matériau en veillant à ne pas soulever de poussières. Le placer dans un conteneur approprié en vue de son élimination et fermer hermétiquement. Nettoyer la zone à l'eau et au savon.

Précautions relatives à l'environnement

Déversement dans l'eau: Ne pas vidanger dans un égout.

Déversement sur la terre: Ne pas laisser s'écouler dans un égout pluvial ou une rigole se déversant dans un cours d'eau.

Équipement spéciale de protection: Immédiatement nettoyer les écoulements en observant les précautions du chapitre 8 sur l'Équipement de Protection (Protective Equipment).

7. Manutention et stockage

Procédures générales: Faire la manutention selon de bonnes pratiques en matière d'hygiène industrielle et de sûreté.

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Toujours se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon après manipulation.

Stockage dans des conditions de sécurité: Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter le contact avec les matières comburantes.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles de l'exposition

Paramètres de contrôle				
	Valeurs limites d'exposition professionnelle			
Nom chimique	**Type**		**ppm**	**mg/m³**
dilaurate de dibutylstannane	**NET/PEL de l'OSHA**	**TWA**	-- [1]	0.1 [1]
	CMA de l'ACGIH	**TWA**	-- [1]	0.1 [1]
		STEL	-- [1]	0.2 [1]
	REL du NIOSH	**TWA**	-- [1]	0.1 [1]

Notes de bas de page:
1. Comme l'étain.

Contrôles d'ingénierie appropriés: Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Éviter de respirer les bruines; si les ventilations générales ou locales sont inadéquates, les personnes exposées aux bruines devraient porter un masque respiratoire approprié.

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux / du visage: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Ne portez pas des verres de contact lorsque vous travaillez avec ce produit. Des fontaines pour se rincer les yeux devraient être à proximité des endroits de travail.

Voie cutanée: Porter des gants résistants aux produits chimiques.

Protection des voies respiratoires: Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées, un respirateur homologué doit être porté. Respiratoire type: Respirateur avec cartouches filtrantes homologué par le NIOSH/MSHA muni de cartouches contre les poussières, la buée et les vapeurs.

Protection de la peau - autres: Porter des vêtements de protection au besoin pour éviter tout contact.

Pratiques en matière d'hygiène professionnelle: Pratiquer une bonne hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Oter rapidement les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant des les réutiliser.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique: Liquide

Odeur: Caractéristique

Seuil d'odeur: Aucunes données disponibles.

Aspect: Liquide huileux

Couleur: Jaune pâle

pH: Sans objet

Pourcentage en volatiles: < 0.1% p/p

Point d'éclair: > 150°C (302°F) Coupelle fermée

Notes sur les limites d'explosivité ou d'inflammabilité: Aucunes données disponibles.

Température d'auto-inflammation: > 400°C

Pression de vapeur: 0.3 hPa (0.2 mm Hg) à 160°C (320°F)

Densité de vapeur relative: Aucunes données disponibles.

Point initial d'ébullition et plage d'ébullition: > 250°C

Point de congélation: Aucunes données disponibles.

Point de fusion: Aucunes données disponibles.

Température de décomposition: Aucunes données disponibles.

Solubilité: Presque insoluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique): Aucunes données disponibles.

Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 1): Aucunes données disponibles.

Masse volumique: 1.05±0.01g/ml à 20°C

Caractéristiques des particules: Aucunes données disponibles.

Densité relative: Aucunes données disponibles.

Viscosité (cinématique ou dynamique): 50 à 150 cps à 25°C (77°F)

Teneur en COV: < 0.1% p/p

Inflammabilité: Liquides inflammables

10. Stabilité et réactivité

Réactivité: Non

Polymérisation dangereuse: Occurrence peu probable.

Stabilité chimique: Stable.

Conditions à éviter: Tenir à l'écart des matières incompatibles.

Risque de réactions dangereuses: Aucunes données disponibles.

Produits de décomposition dangereux: Par feu et températures élevées: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone et autres composés indéterminés.

Matières incompatibles: Pas de produits à éviter connus.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom chimique	DL_{50} (orale) mg/kg(rat)	DL_{50} (cutanée) mg/kg(lapin)	CL_{50} (inhalation) mg/l
dilaurate de dibutylstannane	2071(rat)	> 2000(rat)	Aucunes données disponibles.

DL_{50} toxicité aiguë par voie cutanée: Sur la base des données des ingrédients disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la toxicité cutanée aiguë ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >2000 mg/kg.

DL_{50} toxicité aiguë par voie orale: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Orale Aiguë ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >2000 mg/kg. Légèrement toxique. Nocif en cas d'ingestion.

CL_{50} toxicité aiguë par inhalation: Le mélange n'est pas classifié faute de données. À la température ambiante, l'exposition aux vapeurs est minime en raison de la faible volatilité.

Notes: <5 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue.
Aucune information toxicologique supplémentaire n'est disponible pour ce produit en tant que tel.
(Consulter les informations concernant la toxicité des composants).
Informations sur les voies d'exposition probables:
Contact oculaire. Contact cutané. Ingestion.

Corrosion / irritation de la peau: Contient: dilaurate de dibutylstannane. Provoque une irritation de la peau. Le mélange est classifié comme: Irritant cutané, catégorie 2, sur la base de la somme des données des ingrédients (>10% des ingrédients classifiés comme irritant cutané, catégorie 2). Un contact prolongé avec ce produit peut causer une réaction allergique cutanée.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire: Contient: dilaurate de dibutylstannane. Le contact provoque une sévère irritation des yeux. Le mélange est classifié comme: Irritant oculaire, catégorie 2, sur la base de la somme des données des ingrédients (>10% des ingrédients classifiés comme irritants oculaires, catégorie 2). Ce produit sous forme de liquide, aérosol ou gaz est irritant et peut provoquer douleur, lacrymation, rougissement et gonflement accompagnés d'une sensation de picotement et/ou d'une impression d'avoir de fines poussières dans les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané. Le mélange est classifié comme: Sensibilisateur Cutané, catégorie 1, sur la base des données des ingrédients (≥ 0.1% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs cutanés, catégorie 1 ou sous-catégorie 1A ou ≥ 1.0% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs cutanés, sous-catégorie 1B). Un contact prolongé avec ce produit peut entraîner rougeur, boursouflement, éruption squameuse ou cloques. Pour les personnes ayant développé une sensibilisation de la peau, ces symptômes peuvent apparaître suite à un contact avec une très petite quantité de produit liquide. Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la sensibilisation respiratoire ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs respiratoires, catégorie 1 ou sous-catégorie 1A et < 1.0% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs respiratoires, sous-catégorie 1B).

Effet mutagène sur les cellules germinales: Ce mélange est classifié comme: Mutagénicité des Cellules

Germinales, catégorie 2, sur la base des données des ingrédients en utilisant les limites de seuil/concentration (≥ 0.1% des ingrédients classifiés comme Mutagènes de Cellules Germinales, catégories 2).

Cancérogénicité

Nom chimique	NTP	CIRC	OSHA	Statut - autre
dilaurate de dibutylstannane	--	--	--	--

Notes: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Cancérogénicité ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés classifiés comme Cancérogènes, catégorie 1 ou 2).

Toxicité pour la reproduction: Le mélange est classifié comme: Toxicité pour la Reproduction, catégorie 1, sur la base des données des ingrédients en utilisant les limites de seuil/concentration(≥ 0.1% des ingrédients classifiés comme Toxicité pour la Reproduction, catégorie 1A ou 1B). Susceptible d'avoir des effets contraires sur la reproduction.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique): Le mélange est classifié comme: Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, catégorie 1, sur la base des données des ingrédients en utilisant les limites de seuil/concentration (≥ 1.0% des ingrédients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, catégorie 1). Risque avéré d'effets graves pour la glande thymus en cas d'ingestion.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée): Le mélange est classifié comme: Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Répétée, catégorie 1, sur la base des données des ingrédients en utilisant les limites de seuil/concentration (≥ 1.0% des ingrédients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Répétée, catégorie 1). Une exposition excessive prolongée ou répétée peut causer des lésions du système immunitaire (la glande thymus).

Danger par aspiration: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant aux Risques d'Aspiration ne sont pas respectés (< 10% des ingrédients classifiés comme Risques d'Aspiration, catégorie 1 et/ou viscosité du mélange > 20.5 mm2/s à 40 °C).

12. Données écologiques

Information écotoxicologique: Aucunes données disponibles.

Toxicité en milieu aquatique, aiguë et chronique: Aucunes données disponibles.

Persistance et dégradabilité: Aucunes données disponibles.

Potentiel de bioaccumulation: Aucunes données disponibles.

Autres effets nocifs: Aucunes données disponibles.

Mobilité dans le sol: Aucunes données disponibles.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination: Respecter les réglementations locales, nationales ou internationales relatives au traitement des déchets dangereux et au traitement des conteneurs. Ne pas laisser pénétrer la substance/le produit dans les égouts.

Élimination du produit: Les récipients vides maintiennent le résidu de produit; observez toutes les précautions pour le produit. Décontaminer les contenants avant d'en disposer.

14. Informations relatives au transport

Réglementation du départment de transport américaine (DOT)

Désignation officielle de transport de l'ONU: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Nom technique: dilaurate de dibutylstannane

Classe(s) relative(s) au transport: 9

Numéro ONU: 3082

Groupe d'emballage (s'il y a lieu): III

Dangers environnementaux - polluant marin: Oui

Autres informations sur l'expédition de DOT:
Ces règlementations ne s'appliquent pas à la manutention, l'offre de transport et au transport de moins de 450 L de UN3082, SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S., pour les véhicules routiers ou ferroviaires.

IMDG - mer

Désignation officielle de transport de l'ONU: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Nom technique: dilaurate de dibutylstannane

Numéro ONU: 3082

Classe(s) relative(s) au transport: 9

Groupe d'emballage (s'il y a lieu): III

Dangers environnementaux - polluant marin: Oui

Notes: Avec un emballage intérieur < 5.0 L, ce produit peut être expédié comme Quantité Limitée.

Réglement sur le transport des marchandises dangereuses canadiennes (TMD)

Désignation officielle de transport de l'ONU: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Nom technique: dilaurate de dibutylstannane

Numéro ONU: 3082

Classe(s) relative(s) au transport: 9

Groupe d'emballage (s'il y a lieu): III

Autres informations d'expédition de TMD:
Ces règlementations ne s'appliquent pas à la manutention, l'offre de transport et au transport de moins de 450 L de UN3082, SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S., pour les véhicules routiers ou ferroviaires.

15. Informations sur la réglementation

ÉTATS UNIS

Catégorie de risque de la section 311/312 de la SARA

Risques pour la santé de la section 311/312 de la SARA: Irritation oculaire., Action mutagène sur cellule germinale, Toxicité pour la reproduction., Irritation cutanée., Sensibilisation de la peau, Toxicité sur organes ciblés (exposition répétée), Toxicité sur organes ciblés (exposition simple)

Dangers physiques de la section 311/312 de la SARA: Aucun

Les produits chimiques toxiques de la section 313 d'EPCRA:
Ce produit ne contient aucun produit chimique toxique répertorié excédant les niveaux de seuil de déclaration établis par SARA Titre III, Section 313.

Les substances extêmement dangereuses de la section 302 d'EPCRA

Statut EPCRA:
Ce produit ne contient aucune substance extrêmement dangereuse répertoriée sujette aux exigences de déclaration de SARA Titre III, Section 302.

Substances dangereuses et quantité rapportable (RQ) de CERCLA

Statut CERCLA:
Ce produit ne contient aucune substance dangereuse répertoriée par CERCLA.

TSCA (Acte sur le contrôle des substances toxiques)

Statut TSCA:
Tous les composants sont inclus dans cet inventaire, hormis ceux qui sont dispensés d'y figurer.

Les polluants atmosphériques dangereux de CAA 112(b)

La liste de substances pour la prévention des déversements accidentels de produit chimique de CAA 112 (r):
Ce produit ne renferme pas de produits chimiques sous réserve de l'exigence de divulgation de CAA 112(r).

La proposition 65 en Californie:
Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme causant le cancer, des malformations congénitales ou toutes autres anomalies de reproduction.

Les normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA - États Unis:
Statut OSHA: Produit Dangereux (voir Section 2 pour détails).
Ce produit a été classifié selon les critères de risque des Normes sur la Communication des Renseignements à l'Égard des Matières Dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA -USA et la Fiche de Données de Sécurité comporte toutes les informations requises par la Norme sur la Communication des Renseignements à l'Égard des Matières Dangereuses d'OSHA (HazCom 2024).

CANADA

Symbole et classification de danger selon le SIMDUT

Voir la section 2 pour plus d'information.

Statut de normalisation selon le SIMDUT:
Ce produit a été classé selon les critères du Règlement sur les produits dangereux et la fiche signalétique contient toute l'information prescrite par le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2023).

Classification de danger selon le SIMDUT:
Statut SIMDUT 2023 (Canada): Produit dangereux (Voir la section 2 pour plus d'information).

LCPE - L'Inventaire national des rejets de polluants (INRP):
Ce produit ne renferme pas de produits chimiques sous réserve de l'exigence de divulgation de LCPE - INRP.

Liste intérieure des substances (DSL) / Liste extérieure des substances (NDSL):
Tous les composants sont inclus dans cet inventaire, hormis ceux qui sont dispensés d'y figurer.

Commentaires La Teneur en COV -- Voir la section 9.

16. Autres informations

Raisons de délivrance: La Fiche de Données de Sécurité a été mise à jour.

Approuvé par: Jim Gordon **Titre:** Chemiste de R&D

Préparé par: Conformité réglementaire

Date de révision: 2026/01/26

Pour information contacter: 905-670-5411

Résumé de la révision: Cette fiche signalétique remplace le 2026/01/26 FDS.

CLASSIFICATION POUR LE HMIS

SANTÉ	*	2
INFLAMMABILITÉ		1
RISQUE MATÉRIEL		0
PROTECTION PERSONNELLE		B

CODES POUR LE NFPA

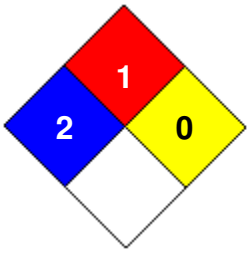

Classification d'entreposage selon NFPA 30 / 30B: Liquide combustible IIIB

Notes supplémentaires du fabricant: Aucun

Sources de données: Pas disponible

Informations supplémentaires pour la FDS: N/AV Pas disponible
N/AP Sans objet
ND Pas encore déterminé
ACGIH - Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
LPA La Loi sur la Propreté de l'Air
RPCC Le Règlement sur les Produits Chimiques et Contenants de Consommation
LCPE La Loi Canadienne sur la Protection de l'Environnement
CERCLA La Loi sur l'Intervention, l'Indemnisation et la Responsabilité en Matière d'Environnement
EPCRA La Loi sur la Planification des Interventions d'urgence et sur le Droit de Savoir de la Communauté
IARC Association Internationale pour la Recherche sur le Cancer
MSHA Régie de la Sécurité et la Santé dans les Mines
NIOSH Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail
NTP Programme Nationale de Toxicologie
LSST La Loi sur la Sécurité et la Santé au Travail
SARA La Loi Portant Modification et Réautorisation du Fonds Spécial pour l'Environnement
SIMDUT Systûme d'Information sur les Matériaux Dangereux pour le Travailleur

Déclarations générales: Aucun

Commentaires: Aucun

Dénégation de responsabilité du fabricant: L'information ci-incluse est basée sur des données considérées exactes. Aucune garantie n'est précisée ni impliquée concernant l'exactitude de ces données ou des résultats obtenus en utilisant ces données. Aucune responsabilité n'est assumée pour toute blessure personnelle ou pour tout dommage de propriété causés par le matériel aux acheteurs, aux utilisateurs ou aux tiers. Ces acheteurs ou utilisateurs utilisent le matériel à leurs risques.